

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le seize mai, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Elodie LAVERT donne procuration à Christian DUPUIS

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 6 mai 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-24/ OBJET : Approbation de la convention avec le Département de la Loire concernant l'aménagement et la sécurisation du Bourg sur les RD N° 41 et RD N° 52

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg, il est nécessaire de passer une convention avec le Département de la Loire. Cette convention a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières de réalisation et de financement de l'aménagement sur la RD N°41 et la RD N°52, en agglomération.

La convention indique que la commune financera les travaux qui consistent en :

- la création d'une écluse simple
- la création de traversée piétonnes
- la créations de trottoirs en bicouche
- la pose de mobilier urbain
- la mise en place de bordures et de caniveaux
- la réalisation de places de stationnements

et que le Département réalisera les travaux de la couche de roulement sur la chaussée de la route départementale.

Le département prendra en charge l'entretien et la responsabilité des surfaces de chaussée des RD N°41 et RD N°52. La commune assurera l'entretien, la maintenance et la responsabilité de tous les autres ouvrages de voirie implantés dans l'emprise de la route départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de voirie avec le Département de la Loire relative à l'aménagement et la sécurisation du Bourg sur les RD N°41 et RD N°52
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Jean Noël ETAY



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250516-2025-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025